



Assemblée communale ordinaire du 26 avril 2005

► Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2004 (*ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture*).
2. Comptes du Foyer St-Joseph 2004
 - a) présentation des comptes
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
3. Comptes communaux 2004
 - a) comptes de fonctionnement
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
 - d) comptes d'investissement
 - e) rapport de la commission financière
 - f) approbation
4. Abrogation du règlement communal de Sâles du 17 décembre 1985 concernant la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements ainsi que l'installation de cantines et d'arènes publiques
5. Diminution du nombre de conseillers communaux de neuf à sept pour la prochaine législature
6. Parcours VITA – décision de principe de l'assemblée communale
7. Divers

Présidence M. Olivier Allaman, Syndic

Membres présents 59 (dont 5 arrivent après l'approbation de la modification de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée et 1 après le point 4.) + deux membres du personnel administratif non citoyens de Sâles

Scrutateurs Mme Simone Richoz et M. Yvan Girard

Mardi 26 avril 2005, 20h00

En préambule de cette onzième assemblée de la nouvelle Commune de Sâles, M. Olivier Allaman formule les salutations d'usage aux citoyennes et citoyens.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribués en tout-ménage, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 15 du 15 avril 2005.

M. le Président prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de Sâles de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune.

M. Olivier Allaman invite les personnes qui désirent le bulletin secret à en faire la demande avant chaque vote.



► **Modification de l'ordre du jour**

M. Jean-Marc Schaller de Rueyres-Treyfayes quittera la commune à fin avril 2005. Il y a lieu de nommer un nouveau membre à dite commission. M. le Syndic propose donc d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :
7. Election complémentaire à la commission financière.

Approbation : la modification du procès-verbal est acceptée à l'unanimité

► **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2004**

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au bureau communal et un résumé a paru dans le bulletin communal *Les 4 font la Une* N° 12.

Remarques des citoyens : aucune

Approbation : le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

► **2. Comptes du Foyer St-Joseph 2004**

Le règlement du foyer stipule que l'assemblée communale décide des budgets et comptes du Foyer St-Joseph, sur préavis de la commission financière.

a) Présentation

M. Jean-José Ruffieux : Depuis le 1^{er} février 2004, 15 lits ont été médicalisés, le reste étant encore considéré comme pension pour personnes âgées. Dès le 1^{er} août 2005, 2 lits médicalisés supplémentaires et 2 lits courts séjours supplémentaires seront mis en place.

M. Jean-José Ruffieux donne lecture de l'exercice 2004 qui présente un déficit de Fr. 48'064.- ce qui est nettement inférieur au montant budgété.

b) Rapport de la commission financière

M. Pierre-Michel Pasquier, président de la commission financière : La commission financière, après vérification des comptes du Foyer St-Joseph en date du 18 avril 2005, recommande à l'assemblée d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés.

Discussion :

M. Jean-Pierre Oberson : Qui a-t-il dans les autres frais d'exploitation ?

M. Jean-José Ruffieux : Les primes d'assurances (bâtiments, RC), les redevances TV, les taxes déchets, les impôts sur les véhicules, l'essence, le matériel divers, les réparations, la décoration.

c) Approbation

Les comptes du Foyer St-Joseph 2004 sont approuvés à l'unanimité.

► **3. Comptes communaux 2004**

a) Comptes de fonctionnement 2004

M. le Syndic donne quelques explications sur les chiffres clés de ces comptes 2004, à savoir :

0. Administration

Une différence de Fr. 75'000.- d'excédent de charges et de Fr. 45'000.- d'excédent de produits est à constater sous ce poste. Elle s'explique de la manière suivante :

Le personnel communal a été budgété en tenant compte de la répartition dans les dicastères respectifs. Or, durant l'année, les factures globales relatives aux assurances sociales sont comptabilisées dans l'administration avant d'être réparties, en fin d'année, dans les dicastères concernés.

Les Fr. 30'000.- d'excédent de charges sont expliqués ainsi :



- Fr. 15'000.- de dépenses supplémentaires de l'administration générale (formation, agencement, mobilier, annonces, bulletin communal, anniversaires, décès, cadeaux)
- Fr. 15'000.- de prestations sociales non budgétées sous ce poste pour l'édilité et les concierges.

M. le Syndic présente à l'assemblée l'évolution des salaires de l'administration et de l'édilité de 2001 à la projection 2005. Il procède de même pour les jetons de présence et les vacations du conseil communal et des diverses commissions

1. Ordre public

M. Allaman présente en particulier, sous forme de graphique, l'évolution des charges et produits du Service du feu.

2. Enseignement et formation

Les comptes correspondent au budget 2004. A signaler : Fr. 90'000.- supplémentaires pour le CO2 (site de La Tour-de-Trême) pour les 30 prochaines années.

M. le Syndic présente un graphique représentant la répartition des charges entre le cycle scolaire obligatoire (89%), l'école enfantine (8%) et la formation professionnelle (3%). Un autre graphique situe l'évolution des frais du cycle scolaire obligatoire depuis 2001. La même présentation est faite pour l'administration scolaire.

3. Culture, culte et loisirs

- Amortissement de la halle de gym : Fr. 19'881.-.
- Fr. 23'000.- représentent l'amortissement des tailles paroissiales. Il s'agit du 3^{ème} des 10 amortissements convenus.

4. Santé

La différence entre le budget et les comptes 2004 s'explique par le poste 48. Service médical des écoles. Il s'agit essentiellement du service dentaire scolaire dont les charges, et la refacturation aux parents, ne peut que très difficilement être budgétées puisque liées aux soins dentaires effectivement prodigués.

M. le Syndic présente maintenant un graphique représentant la répartition des charges de ce poste (sans le service médical des écoles), à savoir hôpitaux (64%), homes (26%) et soins ambulatoires (10%). Une représentation graphique de l'évolution de chacun de ces postes est également projetée sur écran à l'assemblée.

5. Affaires sociales

Les postes 50, 52 et 55 sont des charges liées. Les dépenses relatives à la petite enfance sont proportionnelles au nombre d'enfants de la commune confiés à ces structures d'accueil.

Comme déjà signalé à la lecture des comptes du Foyer St-Joseph 2004, le déficit se monte en définitive à Fr. 48'064.- en lieu et place des Fr. 98'550.- budgétés. La prise en charge des primes d'assurance-maladie pour indigents se chiffre à Fr. 9'000.-.

M. le Syndic présente 3 graphiques représentant l'évolution des charges pour la petite enfance, des homes et de l'assistance.

6. Transports et communications

Point fort : Fr. 7'000.- de plus que les Fr. 30'000.- figurant au budget ont été nécessaires pour le déblaiement, le sablage et la protection hivernale des routes. Le graphique présenté montre l'évolution de ces charges au fil des ans depuis 2001. Elles sont, bien évidemment, complètement liées aux conditions météorologiques et il est à noter qu'environ Fr. 17'000.- ont déjà été dépensés en 2005 pour ce poste.

7. Environnement

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, ce dernier est attribué à la réserve. Il est à noter que les comptes 2004 sont fidèles au budget. Des graphiques sont encore présentés où figurent l'évolution des charges pour les postes Approvisionnement en eau Protection des eaux et des ordures ménagères.

8. Economie

A relever sous poste 80. Agriculture : l'augmentation en charges et produits de ce poste est expliquée par le paiement et l'encaissement de l'impôt sur la diminution de l'aire agricole qui est lié aux ventes effectives de terrain dans l'année.

9. Finances et impôts

L'impôt sur les personnes physiques est en diminution de 4.3% par rapport à l'exercice 2003. L'écart tend à se diminuer car nous avons maintenant des références comptables depuis la fusion.



Les postes non ventilables sont essentiellement les amortissements extraordinaires. Dans les exercices précédents, ces montants étaient passés directement aux comptes d'investissement sans passer par les comptes de fonctionnement. Le Service des communes nous a demandé de changer cette manière de faire. Sont présentés les graphiques suivants : répartition des impôts entre les personnes physiques (91%), morales (4%) et la contribution immobilière (5%).

M. le Syndic présente le résumé de ces comptes de fonctionnement qui présente, avant amortissements, un bénéfice total de Fr. 434'940.- essentiellement composé de bénéfices sur des ventes immobilières (Fr. 340'712.-). Les amortissements sont les suivants : routes (Fr. 100'000.-), bâtiments scolaires (Fr. 180'000.-) et Auberge de la Couronne (Fr. 132'000.-). Reste un bénéfice de l'année 2004 de Fr. 22'940.-.

b) rapport de la commission financière

La parole est maintenant passée à **M. Pierre-Michel Pasquier** pour le préavis de la commission financière qui a vérifié ces comptes le 18 avril 2005. L'assemblée communale est encouragée à accepter les comptes de fonctionnement 2004 tels que présentés.

La discussion est ouverte :

M. Jean-Pierre Oberson : Les jetons et les vacations sont-ils répartis de manière équitable entre tous les conseillers ou y a-t-il de grosses différences de l'un à l'autre ?

M. Olivier Allaman : Certains dicastères demandent plus de travail que d'autres. La fonction de syndic demande également beaucoup. La répartition est, pour le reste, plutôt équitable entre chaque conseiller.

M. Gilbert Descloux : Avant la fusion, les coûts d'administration étaient d'environ Fr. 150'000.- à Fr. 160'000.- pour les 4 communes. Le montant actuel représente donc une augmentation de Fr. 200'000.-. Qui sont ces employés et que font-ils ?

M. Olivier Allaman : L'administration compte 1,5 personne et l'édilité 1 employé ce qui est dans le plus bas taux de personnel par rapport aux autres communes. L'augmentation de la masse salariale est tout à fait maîtrisée et les salaires basés sur l'échelle de l'état de Fribourg. Les chauffeurs de bus : il s'agit de postes à responsabilité et avec des horaires pas faciles car entrecoupés. Ces chauffeurs sont payés Fr. 9.40 à la course ce qui n'est pas un salaire très élevé. Tarif des concierges des bâtiments de la commune : Fr. 21.- brut de l'heure. Les salaires correspondent à la norme et il n'y a pas d'abus.

M. Gilbert Descloux : La variation des taux d'occupation doit-elle être soumise à l'assemblée ?

M. Olivier Allaman : Depuis la fusion, le taux d'occupation de l'administration a été diminué et non pas augmenté. Ce taux correspond à la charge de travail et son évaluation est un mandant du Conseil communal et non pas de la population. Aucune augmentation de ce taux n'est prévue pour les prochaines années.

c) approbation des comptes de fonctionnement 2004

Le conseil communal s'abstient lors de ce vote. Les comptes de fonctionnement 2004 sont acceptés à raison de 46 oui, 1 non et 2 abstentions.

d) comptes d'investissement 2004

Présentation de M. Allaman :

- 0. Administration : il s'agit du renouvellement du parc informatique
- 1. Ordre public : abri PC de Maules pour Fr. 5'000.- de dépenses et Fr. 35'000.- de subvention. Les travaux n'ayant pas pu être exécutés en 2004 comme prévus, ceci en raison d'oppositions, les chiffres sont nettement moins élevés qu'au budget.
- 2. Enseignement et formation : les montants prévus pour la rénovation de l'école de Sâles et de celle de Rueyres-Treyfayes correspondent au budget.
- 6. Transports et communications : l'éclairage de Romanens et Rueyres-Treyfayes a été budgété en 2003 et non reporté en 2004.
- 7. Environnement : 70. Constructions de canalisations pour l'approvisionnement en eau Fr. 24'000.-, 71. Constructions de canalisations pour l'épuration Fr. 152'000.-, 71. Participation à l'AIMPGPS Fr. 190'000.-, 79. Plan d'aménagement local Fr. 36'000.- et 79. Numérisation du cadastre : Fr. 28'000.-.
- 9. Finances et impôts : L'aménagement et la vente de terrains de la zone artisanale La Joretta n'étaient pas au budget 2004. Les ventes de terrains les Mosses II sont supérieures de Fr. 150'000.- environ par rapport au budget.

La synthèse est maintenant présentée à l'écran par M. le Syndic. L'excédent de dépenses est de Fr. 469'098.-.



e) rapport de la commission financière

La parole est donnée **M. Pierre-Michel Pasquier**. La commission financière, qui a vérifié ces comptes en date du 18 avril 2005, encourage l'assemblée communale à les accepter tels que présentés.

La discussion est ouverte : aucune question ni remarque.

f) approbation des comptes d'investissement 2004

Le conseil communal s'abstient lors de ce vote. Les comptes d'investissement 2004 sont acceptés à raison de 48 oui et 1 abstention.

► 4. Abrogation du règlement communal de Sâles du 17 décembre 1985 concernant la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements ainsi que l'installation de cantines et d'arènes publiques

Quelques explications de M. le Syndic :

Ce règlement date de 1985 et prévoit une taxe de Fr. 30.- par manifestation (concerts, spectacles, matches, lotos), une taxe de Fr. 50.- pour les bals et une taxe de Fr. 20.- à Fr. 200.- par jour d'installation d'arènes, cirques ambulants et autres métiers forains. Une majoration du prix d'entrée de 10% pour les manifestations organisées par des personnes ou sociétés extérieures à la commune est également prévue.

On peut donc constater que la majorité des manifestations sont organisées par des sociétés locales et que les taxes perçues concernent essentiellement des lotos. La suppression de cet impôt sur les spectacles profiterait directement aux sociétés locales, c'est pourquoi le Conseil communal propose d'abroger ce règlement.

Discussion : aucune remarque ou question

Vote : L'abrogation du règlement communal est acceptée à l'unanimité

► 5. Diminution du nombre des conseillers communaux de 9 à 7

M. le Syndic présente, pour rappel, les articles de la convention de fusion suivants :

Art. 7. Le Conseil communal de la nouvelle commune est composé de neuf conseillers communaux.

Art. 8. Le Cercle électoral de Maules élira 2 membres sur les 9 conseillers communaux. Celui de Romanens élira 2 membres de l'Exécutif. Celui de Rueyres-Treyfayes en élira 1. Celui de Sâles en élira 4.

Art. 9. En cas d'élection complémentaire durant la période législative 2001-2006, le cercle électoral ayant perdu un conseiller communal sera reconstitué.

Art. 10. Ce régime transitoire prendra fin avec le renouvellement intégral des autorités communales en 2006.

M. Allaman présente encore un tableau de répartition en % des habitants et des élus de chaque village. Il communique encore l'art. 54 de la loi sur les communes qui établit le nombre de conseillers communaux (9 pour une commune de plus de 1200 habitants). En dérogation, le Conseil communal peut se composer de 7 membres.

Le Conseil communal est favorable à une diminution du nombre de ses membres. L'efficacité en serait accrue mais il serait plus difficile de maintenir la proportionnalité des anciens cercles électoraux.

Discussion :

M. Jean-Pierre Oberson : Cela permettra-t-il de faire quelques économies ?

M. Olivier Allaman : Mis à part le nombre de séances de conseil, la masse de travail restera sensiblement la même. La différence se situera plutôt sur la qualité et l'efficacité du travail.

M. Gilbert Descloux : Dans l'avenir, on pourrait peut-être prévoir un administrateur afin d'alléger la charge des conseillers.

M. Olivier Allaman : En effet, mais une certaine quantité des tâches des conseillers ne peut pas être déléguée.

M. Gérald Guillaume : Au moment de la fusion, il y a eu une longue discussion et un conseil communal à 9 membres a été l'option choisie pour garantir la représentation des 4 villages. M. Guillaume pense qu'en dessous de 3'000 à 3'500 habitants un administrateur se révèle plus cher qu'un secrétaire communal et n'est pas utile.

M. Jean-Pierre Oberson : En gardant 9 conseillers, la représentation par village sera mieux garantie.

M. Olivier Allaman : En effet, mais cela est aussi possible avec 7.

M. Jean-Pierre Oberson émet l'idée d'un conseil communal à 5 membres avec un conseil général.



Vote : La diminution du nombre de conseillers communaux de 9 à 7 est acceptée à raison de 58 oui et 1 abstention.

► 6. Parcours Vita, décision de principe

M. le Syndic présente un résumé du projet initial, à savoir : investissement léger (Fr. 15'000.-), implantation près du village de Maules, pas de mise à l'enquête prévue, participation de la protection civile et de la population aux travaux.

Ce projet a dû être abandonné pour les raisons suivantes : obligation de faire une mise à l'enquête publique (1^{ère} fois en Suisse), fermeture des chemins à la circulation non forestière, réalisation de places de parc à l'extérieur de la forêt, oppositions appuyées par des avocats, crainte de la population à voir augmenter la circulation en zone résidentielle. En résumé, tout le monde veut un parcours VITA mais pas à côté de chez soi ! Un nouveau projet signifierait : une implantation à l'écart des zones résidentielles, une procédure de mise à l'enquête conforme à l'art. 169ss de la LATeC, une réalisation par le triage forestier de la Sionge, un investissement beaucoup plus lourd (Fr. 50'000.- et plus)

C'est pourquoi, le Conseil communal propose à l'assemblée de renoncer à la réalisation d'un parcours VITA.

Discussion :

Mme Sylviane Girard : La décision de ne pas le faire est-elle motivée par la modification de la loi ou à cause des opposants ?

M. Olivier Allaman : Pour notre étude, nous nous étions basés sur les habitudes en la matière. L'Etat est devenu plus exigeant et demande une mise à l'enquête conforme à la loi. Nous nous sommes aperçus qu'une démarche de proximité n'est plus possible.

Mme Sylviane Girard : Selon le questionnaire adressé à tous les habitants, ce parcours Vita représentait une vraie volonté de la population. Suffit-il d'une ou deux personnes qui ne veulent pas de voitures devant chez eux pour abandonner ?

M. Olivier Allaman : La décision d'abandonner ou de continuer cette étude appartient à l'assemblée mais il est important de souligner que l'investissement sera beaucoup plus élevé que prévu.

M. Yvan Girard : Le budget est beaucoup plus élevé que celui proposé à la dernière assemblée. Comment expliquer cette grande différence ?

M. Olivier Allaman : La mise à l'enquête, la réalisation par une société externe (trilage forestier) au lieu des hommes de la protection civile et la levée des oppositions qui interviendront justifient cette différence.

M. Jean-Claude Savary : Peut-on connaître les critères principaux des oppositions ?

M. Olivier Allaman : Défrichage et augmentation de la circulation routière. L'argumentation a été appuyée par des juristes. Le nom des opposants ne peut pas être révélé car il s'agit du domaine privé.

M. Jean-Claude Savary : Ne faut-il pas être voisin direct pour pouvoir faire une opposition ?

M. Olivier Allaman : C'est exact.

M. Yvan Girard : L'augmentation de la circulation routière n'est pas si importante que ça et ne représente pas un argument valable. Pour les familles, les enfants et les écoles, un parcours Vita à proximité est pratique. Selon la presse, le parcours Vita de Maules aurait été une référence. Pourquoi, ne supprime-t-on pas les panneaux d'interdiction de circulation puisqu'ils ne sont pas légaux ?

M. Olivier Allaman : Cela est imminent.

M. Olivier Allaman : Ce soir il s'agit d'une décision de principe. Si l'assemblée décide de ne pas accepter l'abandon de ce projet, un nouveau budget sera présenté lors de la prochaine assemblée.

M. Francis Monney : Il n'y a pas besoin de parcours Vita, il y a des jolis chemins en forêt pour se promener.

M. Lucien Menoud : Si on le faisait entre la gouille de Maules et Romanens, un parc devrait être aménagé qui serait aussi utile en hiver pour le ski de fond et qui déchargerait les deux côtés.

M. Jean Clerc : Après quelques années, les gens se désintéressent et, dans une commune de sa connaissance, le parcours Vita a même été démonté.

M. Jean-Pierre Oberson : Sur la route qui monte de l'école à la forêt, on ne croise pas un vélo et une voiture. Ceci serait un problème.

Vote : L'abandon d'un projet de parcours VITA est accepté à raison de 35 oui, 12 non et 12 abstentions

► 7. Election complémentaire à la commission financière

M. Olivier Allaman : le départ de M. Jean-Marc Schaller de notre commune requiert la nomination d'un nouveau membre à la commission financière pour la fin de la période législative en cours. M. Schaller est chaleureusement applaudi en remerciement de ses nombreuses années de dévouement.



La candidature de M. Jacques Pasquier est proposée à l'assemblée communale ceci après une brève présentation.

M. Olivier Allaman : y a-t-il des candidatures spontanées ?

Comme ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote. En premier lieu, M. le Syndic demande à l'assemblée si elle souhaite voter à main levée à la place de procéder à un vote à l'urne, ceci en dérogation de l'article 19 de la Loi sur les communes.

Approbation : Le vote à main levée, en dérogation à l'article 19 de la Loi sur les communes, est accepté à l'unanimité.

Election : M. Jacques Pasquier est élu à l'unanimité.

Cette élection est accueillie avec les applaudissements chaleureux de toute l'assemblée.

► 8. Divers

Fusion du corps des sapeurs-pompiers

Pour l'avenir, l'ECAB souhaite un nombre de 15 pompiers pour 1'000 habitants. Actuellement, le corps des sapeurs-pompiers de Sâles compte environ 70 personnes.

Nous avons été abordés par Vulruz et Vuadens pour une fusion des corps de sapeurs-pompiers. Une étude est en cours.

Nomination des rues et numérotation des bâtiments

Actuellement, nous avons énormément de redondance de lieux-dits et de numéros dans chacun de nos villages, ce qui crée pas mal de problèmes. Une commission sera mise sur pied et les quatre villages seront représentés.

Place de parc de l'Auberge de La Couronne

Un agrandissement sur les TPF est prévu. Cela facilitera également l'accès à la nouvelle zone de villas.

Après ces quelques points, la parole est donnée à l'assemblée :

M. Claude Vautravers : Ne pourrait-on pas avoir un responsable pour surveiller les chantiers des bâtiments en construction. Dans son cas, il doit subir les désagréments de travaux effectués même le dimanche. Pourquoi faut-il avoir recours à la délation ?

M. Charly Brodard : Nous sommes conscients du problème qui l'occupe. Ce chantier dure depuis longtemps maintenant et nous devons intervenir rapidement car cela ne peut plus continuer.

M. Christian Savary : Y a-t-il une augmentation des places de parc prévue dans le village ?

M. Nicolas Savary : Un parking en bas du cimetière est à l'étude en ce moment. Nous attendons le résultat pour pouvoir aller de l'avant.

M. Olivier Allaman : Ce parking serait couplé avec une zone de rétention d'eau pour le quartier des Mosses. Cette zone de rétention d'eau était une exigence de Fribourg au moment de la mise en zone à bâtir de ce quartier. Le dossier sera présenté lors du prochain budget communal.

M. Emile Moret : Appuie la demande de M. Christian Savary car, en cas de manifestation à l'église, c'est un vrai problème.

M. André Descloux : La commune pourrait-elle entretenir la croix au fond du village de Maules (fleurs, herbe).

M. Nicolas Savary : Notre employé communal s'en occupera

M. Jean-Claude Savary : La route cantonale entre le Foyer St-Joseph et Vulruz redeviendra-t-elle communale ?

M. Nicolas Savary : Il n'en a pas été question.

M. Jean-Pierre Oberson : Les hydrants n'ont pas été déneigés cet hiver à Maules.

M. Sébastien Frossard : Elles doivent être signalées par un piquet et, si possible, déneigées.

M. Gérard Perroud : Elles ont été dégagées par Gaby Pasquier mais les conditions de cet hiver étaient exceptionnelles et c'était dur à suivre.

M. Jean-Pierre Oberson : Dans l'aménagement de La Rojère à Maules, la gargouille pour l'eau qui redescend est-elle assez grande ou débordera-t-elle sur la propriété de Mme Lemeunier-Desgraviers ?

M. Damien Morand : Le dimensionnement de cette gargouille a été calculé large. On peut même parler de surdimensionnement car il a été tenu compte d'un volume d'eau correspondant à une *crue du siècle*. L'eau ne passera pas par-dessus.



M. Canisius Morel : A l'entrée de la grotte à Romanens, un tas de planches a été déposé sur territoire, sauf erreur, communal. Est-il autorisé ?

M. Olivier Allaman : Nous nous renseignerons.

Mme Sylviane Girard : Où en est-on du projet de trottoir à Maules ?

M. Damien Morand : Nous avons fait un tour des services de l'état avec le dossier. Il n'y a pas d'opposition pour l'instant. Une modification du projet initial doit être prévu à savoir un élargissement à la chapelle pour les véhicules agricoles. Le dossier sera mis à l'enquête d'ici quelques temps.

M. Georges Donzallaz : Une extension de la zone de villas à Sâles est-elle prévue ?

M. Charly Brodard : Nous travaillons actuellement sur la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL). A Sâles, il n'y a plus de terrain à bâtir communal et nous en cherchons. Un échange concernant le domaine du foyer et un terrain avoisinant est en discussion. Nous sommes également embêtés à cause de la proximité de la porcherie. D'autres possibilités, extension vers la Sionge ou un éventuel autre échange de terrain, sont encore en discussion.

M. Olivier Allaman : Rien n'est actuellement défini et le développement pour les 15 prochaines années est à l'étude. L'Etat ne va pas autoriser énormément d'extension de la zone à bâtir. Les restrictions sont sérieuses. Nous ne voulons pas bétonner la commune qui a une vocation agricole. Nous sommes conscients que nous sommes obligés de mettre à disposition des terrains tout en gardant un bon équilibre. Nous en sommes au stade d'avant-projet actuellement.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** clôt cette assemblée communale à 21h45 et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

La secrétaire

Le Syndic